

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 30 septembre 2022, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. Dominique Lepetit, Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,

Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

Dans le cadre de la Convention entre le syndicat des copropriétaires « groupe Robespierre », la commune de Saint Etienne du Rouvray et l'EPF Normandie, valant adhésion aux ordonnances d'expropriation et de retrait et organisant, à titre transactionnel, les conséquences matérielles et financières du retrait de l'immeuble SORANO de la copropriété Robespierre, il est demandé au Conseil d'Administration :

- d'approuver les termes de la convention et l'accord des parties notamment sur l'indemnisation au titre de l'expropriation d'un montant de 16.300 € et celle relevant des conséquences du retrait de l'immeuble fixée à la somme forfaitaire amiable et négociée de 250.000 € à titre transactionnel.
- d'autoriser le Directeur Général à signer la convention dont le projet présenté pourra faire l'objet de quelques modifications non substantielles dans le respect des modalités approuvées.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

  
Sébastien LECORNU

L'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales,  
en charge du pôle "Territoires Publics"

  
Dominique LEPETIT

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

  
Gilles GAL

Délibération approuvée

A Rouen, le

Le Préfet,

12 OCT. 2022